

intercoloniale de 1887 concernant la banqueroute et les compagnies de liquidation, dans le but de compléter la législation nécessaire sur les questions mentionnées plus haut.”

Il est proposé par sir Henry Wrixon, appuyé par l'honorable M. Fitzgerald, et résolu :—

“Que le président soit prié de transmettre les résolutions et le compte rendu des délibérations de cette conférence au très honorable secrétaire d'Etat des colonies et aux premiers ministres des colonies représentées ;” et qu'il soit de plus prié de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour tenir constamment l'attention en éveil à ce sujet.